

# REGLEMENT ET ORGANISATION A CONSERVER

Exposition du 1<sup>er</sup> décembre 2019 salle des fêtes de Belle Isle à Châteauroux

## **L'accueil débute à 8H**

Depuis quatre ans à la demande des exposants nous utilisons des grandes grilles : facilité d'accrochage et plus de clarté dans les salles.

Sauf quelques emplacements particuliers les tables sont placées contre les grilles et les chaises à côté des tables.

☞ Les tarifs **Les prix dépendent de la longueur que vous voulez occuper.**

Exemple : 18 € pour 3,50 m de grilles. Ensuite vous choisissez la longueur de table : soit 1,50 m soit 2,40 m. Le prix reste le même. Nous ne manquons pas de tables ni de chaises (vous pourrez rajouter des chaises si nécessaire). **Plusieurs artistes peuvent partager un stand.**

**N'hésitez pas à m'appeler pour les cas particuliers : 06 41 85 94 59**

☞ **Il faut obligatoirement être l'auteur des œuvres exposées et vendues.**

Les associations peuvent présenter l'artisanat des pays qu'elles représentent.

**Nous ne demandons aucun pourcentage sur les ventes**

☞ Chaque exposant est responsable de son matériel. Les places sont réservées. Vous pouvez arriver après 8h.

**Nous pouvons vous aider pour le transport et l'installation**

☞ Une installation pour branchements électriques personnels est à la disposition de tous. Vous pouvez mettre vos œuvres en valeur même si l'endroit est un peu sombre. Prévoyez vos rallonges, vos lampes ou spots sans dépasser 200 watts par emplacement. Les halogènes et les lampes nues sont interdits.

☞ La Mairie de Châteauroux organise la remise de 5 coups de cœur vers 17h30 – 18h  
Vers 18h un vin d'honneur est offert par l'association.

☞ Une large publicité de l'évènement est faite :

- panneaux de la ville de Châteauroux
- site de la ville de Châteauroux
- presse locale
- France Bleu, Bip TV
- panneaux, dans la ville et aux entrées
- affiches et tracts dans les commerces
- invitations par internet
- publicité facebook

**Réservations dès maintenant** : comme les années passées **les chèques ne seront pas tirés** avant l'exposition. Mais ils doivent être joints à la demande de réservation.

**Possibilité d'annulation jusqu'à 15 jours avant la manifestation**. Passé ce délai la somme sera traitée comme un don avec reçu pour les impôts (chaque année nous refusons des exposants).

Il sera tenu compte de vos demandes particulières dans la mesure de nos possibilités : l'ordre d'arrivée des courriers est pris en compte.

**Un service boissons, restauration rapide, gâteaux maison salés et sucrés, à petit prix est organisé par l'association.**